

*Relevé des conclusions, à l'issue de la réunion du Comité Scientifique et Technique de l'AFPS du 21 Février 2007.*

Le CST :

- prend acte du travail important accompli par le groupe de travail zonage de l'AFPS. Ce travail ouvre notamment des pistes nouvelles pour intégrer l'ensemble des données disponibles en termes de retour d'expérience et mérite d'être poursuivi ;
- constate l'expression d'avis divergents sur les travaux effectués. Compte tenu des différents éléments portés à sa connaissance, le CST considère qu'il n'est pas souhaitable que l'AFPS remette en cause le projet de zonage réglementaire qui a été porté à sa connaissance, suite aux travaux antérieurs du GEPP ;
- recommande de ne pas associer de période de retour à la carte de zonage réglementaire.

